

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 4 MARS 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le **LUNDI 4 MARS**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Marie-Claude HOUDELIER - pouvoir donné à Pierrette LEHAY

Secrétaire : Jean-François RAIMBAULT

1- PRESENTATION DU RAPPORT « ENERGIE » PAR LE CONSEIL ENERGIE PARTAGEE

Mme GASTINEAU a présenté le bilan « énergie et eau » de la commune pour les années 2020/2022. Après échanges d'informations et réponses aux questions des élus, Mme GASTINEAU a informé l'assemblée qu'elle enverrait une nouvelle version, actualisée, du document de présentation. Ce rapport fait apparaître une diminution des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre, à la fois grâce aux travaux réalisés (éclairage public, chaudière) mais aussi aux usages (diminution de la durée d'éclairage, ajustement des températures de chauffage).

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE « LA BEULOTIERE »

Il a été présenté à l'assemblée les Comptes de Gestion (tenus par le comptable) et les Comptes Administratifs (comptabilité de l'ordonnateur) des budgets de la Commune (Budget Principal et budget annexe de La Beulotière).

Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

Après retrait du Maire et sous la présidence de Michel BOUILLON, les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

3- PRESENTATION DOSSIER DE MODIFICATION N°3 DU PLUI DU PAYS DE LOIRON

Dans le cadre de la modification du PLUI du Pays de Loiron, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet 2 observations :

- Changement de destination d'une partie d'une longère sis 31 La Brillais ;
- Rajout d'un paragraphe oublié page 10, et présent dans la version actuelle du PLUI.

4- PRESENTATION DOSSIER DE MODIFICATION N°4 DU PLUI DE LAVAL

Dans le cadre de la modification du PLUI de LAVAL, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet 1 observation : Corriger dans la notice explicative les dates relatives aux procédures d'évolution du PLUI réalisées ou en cours.

5- PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RUE DU HAUT BEAUVAIS

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais, l'effacement des réseaux (électrique, communication et éclairage public) est nécessaire. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis dont la part à charge de la commune s'élève à 59 910 €.

6- BASSIN DE RETENTION DE LA SALAIS – REAMENAGEMENT

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bassin de rétention de la Salais, le JAVO a fait parvenir une proposition d'aménagement qui consiste à dévier et créer un nouveau lit pour le cours d'eau. Ces aménagements doivent permettre d'améliorer les performances du bassin de rétention en cas de fortes précipitations, et de favoriser la diversité écologique (flore et faune).

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'estimatif dont la part à charge de la commune s'élève à 33 713.90€ TTC

7- COMMISSION ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

A) Crédits scolaires : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les crédits scolaires pour l'année 2024.

ANNEE CIVILE 2024	ECOLE PUBLIQUE "Les Mille Mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES (art 6067)	51.50 €	86	4 429,00 €
CLASSE NEIGE (rappel délibération 2023-12-59)	1/3 de 543€ soit 181€ * nombre d'élèves participants		
SUBVENTIONS (auprès de la Coopérative Scolaire):			
- Supports pédagogiques (art 6574)	7.30 €	86	627,80 €
- Sorties et fonctionnement courant (art 6574)	15.00 €	86	1 376,00 €
PISCINE à Ernée	Coût à l'unité	Nombre de séances	TOTAL
Séances : deux groupes sur l'année scolaire (art 62878)	70.00 €	14	980,00 €
Transport car (art 624) - 14 trajets à 15,4€ TTC l'unité	Paielements directs auprès du transporteur		
SUBVENTION PASS SPORT ECOLE (art 6574)	Sera voté ultérieurement		

B) Mise à disposition de 2 AESH par l'E.N. : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à valider la mise à disposition de 2 AESH par l'Education Nationale, afin d'accompagner un enfant sur le temps méridien.

8- RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil, à l'unanimité, a validé les modifications proposées, dans le cadre du recrutement d'un agent de médiathèque à mi-temps, suite à la demande de mise en disponibilité de l'agent actuel.

9- NOM DE L'IMPASSE – LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de nommer l'impasse de l'îlot A du lotissement de la Beulotière « Impasse du Chêne ».

VOTES : 16 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENSION

INFORMATIONS DIVERSES

Information : Journée citoyenne (25 mai) – prochaine réunion d'information le 11 avril.

• Prochaines séances du CM :

- Lundi 25 Mars
- Lundi 15 Avril
- Jeudi 23 Mai
- Lundi 24 Juin

Affiché le 13/03/24



Le Maire,
François BERROU